

Choses vues et entendues à l'Université

À l'Université, le port du voile s'est banalisé. L'auteure, professeure de sociologie à Nanterre, tente d'en analyser les raisons. Voile et religion utilisés comme facteur d'émancipation, désaveu de la culture politique et historique, confusion entre laïcité et démocratie, toutes ces réactions attestent du désarroi d'une certaine jeunesse. Celle-ci, tiraillée entre rejet et séduction de la modernité, convaincue d'être mal traitée, entend se protéger d'une culture occidentale qui la mettrait en danger.

par **Yolène Dilas-Rocherieux**,
directrice
du département
de sociologie
de l'université Paris X

1)- Ce n'est pas le cas, semble-t-il, des universités de l'Est parisien où le phénomène paraît plus important.

Enseignante à l'université de Nanterre et directrice du département de sociologie, je constate, aujourd'hui, que si le nombre de jeunes filles voilées tend à se stabiliser, du moins à Nanterre⁽¹⁾, il devient aussi chose banale pour les étudiants(es) et les enseignants(es). Il faut rappeler que l'interdit sur les signes religieux à l'école, édicté par la loi de juin 2004, ne s'applique pas dans l'enseignement supérieur. Des étudiantes de confession musulmane peuvent ainsi se présenter aux cours vêtues de la tenue "islamique" dont la gamme va du foulard coloré dégradé au tchador ; il arrive aussi qu'elles soient photographiées tête couverte sur leur carte d'étudiant.

Cette banalisation semble résulter de plusieurs facteurs : tout d'abord, la revendication par une poignée de jeunes filles, nées et scolarisées en France, d'un "féminisme musulman", d'une voie émancipatrice propre à leur culture. Militantes convaincues, elles s'érigent en modèles auprès de leurs comparses, les persuadant que le port du voile est le fait d'une décision raisonnée de femmes indépendantes et modernes, revenues à la foi, et non de l'injonction de mouvements religieux traditionalistes, voire radicaux. Les références à l'islamophobie, à l'égalité de droit, au racisme et à la stigmatisation culturelle trouvent ainsi écho chez des gamines moins éduquées, qui agissent plus par effet de mode ou sous la pression des pères, frères et amis(es) que par conviction personnelle.

Autre facteur de banalisation, l'absence – qui n'est pas l'apanage des seuls(es) jeunes musulmans(es) – de culture politique et historique. Nombre d'étudiants(es) confondent démocratie et laïcité, identité, culture et nationalité, une ignorance utile aux groupes politico-religieux pour travailler à leur profit les "identités traumatiques". Par ce terme, l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau⁽²⁾ désigne des construits identitaires érigés sur la croyance d'un sort partagé, sorte d'unité autour d'un ancêtre commun mythifié : "l'exploité", "le colonisé", "l'esclave". Grâce à une opération de simplification de l'histoire – la croyance l'emportant

2)- Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les identités traumatiques. Traites, esclavages, colonisation*, *Le Débat*, Gallimard, n° 136, septembre-octobre, 2005, pp. 93-107.

sur la réalité – la société française prend figure de coupable – “capitaliste”, “colonialiste”, “esclavagiste” –, sommée de reconnaître ses crimes passés et ainsi présents, mais surtout d’affirmer la fausseté d’un modèle dont la laïcité est partie intégrante. Pour se racheter, faire repentance, celle-ci doit accepter de revenir sur certaines de ses règles, lesquelles étant accusées d’ajouter aux blessures accumulées dans l’histoire par les peuples souffrants : *“Les musulmans se sentent blessés, agressés et stigmatisés quand on fait des lois particulières qui les privent de leur droit”*³⁾. De tels discours sont encore renforcés par certains tenants de l’extrême gauche, à l’exemple de Christine Delphy, directrice de la revue *Nouvelles questions féministes*, qui, lors d’un colloque organisé par la revue *Actuel-Marx* en octobre 2004, est revenue sur une politique jugée discriminatoire, accentuée par la “loi sur le voile”, alors que ce “*bout de chiffon*” serait souvent le “*moyen de réparer des identités personnelles endommagées par un environnement raciste*”.

3)- Lhaj Thami Breze, président de l’Union des organisations islamiques de France (UOIF), discours tenu lors du rassemblement annuel du Bourget, 10 avril 2004.

Ainsi, dans le contexte actuel de rejet du modèle sociétal occidental et de guerre des mémoires – mauvaise conscience d’une élite française, volonté des mouvements politico-religieux d’imposer les valeurs de l’islam aux pays occidentaux, réaffirmation du tabou sur le corps des femmes, ignorance entretenue chez les jeunes gens en matière de démocratie et de laïcité –, le débat tend à se déplacer au profit de minorités actives, instruites du manque d’assurance des politiques de gauche et de droite face aux problèmes d’intégration, et de la baisse de confiance en un modèle hérité.

La confusion entre démocratie et laïcité

Les cours de sociologie ont cet avantage qu’ils encouragent le débat sur des thèmes sociétaux et politiques très larges. Un jour, un étudiant m’a affirmé, pour justifier la primauté de la règle religieuse sur la loi positive, *“la démocratie n’est pas dans le Coran, Madame !”* Mais il est resté interloqué par ma réponse : *“la bicyclette non plus, jeune homme !”* Ce type d’incompréhension semble tenir dans la reconnaissance et l’acceptation de la modernisation (transformation technologique et scientifique qui renvoie au confort et à la société de consommation) et, en parallèle, dans la critique ou le rejet de la modernité, plus particulièrement de ses principes en matière d’individualisme, d’égalité des sexes, de suprématie de la loi positive, de distinction entre espace privé et espace public, et de séparation entre politique et religion. En fait, la société moderne et démocratique est souvent ramenée à la seule règle de la “liberté de” ou du “droit à” et non à un système politique dont le cadre institutionnel et constitutionnel garantit les libertés individuelles tout en posant les limites du droit collectif.

Cette confusion m’a été révélée lors d’une séance de travaux dirigés de sociologie politique portant sur l’essai d’Henri Pena-Ruiz,

4)- Henri Pena-Ruiz,
Qu'est-ce que la laïcité ?,
Gallimard, Paris, 2003.

Qu'est-ce que la laïcité ?⁽⁴⁾ Nombre d'étudiants ignoraient l'histoire et la portée de la laïcité, confondue avec la démocratie, ou ramenée à des clichés "d'anti" ou de "neutralité". Il a fallu leur démontrer, non sans difficulté, que certaines démocraties ne sont en rien laïques (seuls la France, la Turquie et le Mexique relèvent spécifiquement de ce statut) ; que des pays ont rejeté les religions sans être des démocraties (ancienne URSS, Chine, Corée du nord etc.) mais que toutes les démocraties se particularisent par une séparation, plus ou moins stricte, du politique et du religieux, par un déplacement du sacré au profit d'un élargissement du profane.

Les retombées du processus historique de sécularisation des instances et règles politiques, des institutions et lieux publics, sont pour certains impénétrables. Sur ce point, le cas des églises et des cimetières est révélateur. Je suis restée longtemps incrédule face à ces jeunes col-

Don Quichotte, 6^e année,
n° 249, 28 mars 1879.

légiens ou lycéens qui refusaient de visiter une cathédrale dans le cadre d'un cours d'histoire sur la société médiévale ou encore le cimetière du Père-Lachaise où reposent les grands hommes de la révolution de 1848, sous prétexte qu'il s'agissait de lieux chrétiens. L'explication sur ces refus m'a été donnée par leurs aînés universitaires qui ont du mal à faire la part entre le sacré et le profane, refusant d'intégrer l'idée qu'un même lieu puisse relever des deux acceptions. Il en est ainsi des églises, à la fois espaces sacrés pour le croyant chrétien et espaces profanes pour tous les autres. Ces derniers viennent y chercher les témoignages d'une histoire, les principes de métiers disparus et les magnificences d'une architecture, d'un vitrail, d'une sculpture, d'une voûte ou d'une fresque⁽⁵⁾. Pour les cimetières, progressivement éloignés des églises après la révolution française, leur sécularisation eut pour résultat l'égalité dans la mort, la possibilité de reposer là où on le désire sans distinction de religion, d'éthique ou de nationalité.

5)- Il faut rappeler qu'en 2000 13 millions de Français se déclaraient agnostiques ou athées, et que seulement 8 à 10 % des fidèles chrétiens assistaient à la messe du dimanche (Cf. n° 50, hors série de la revue *Sciences humaines*, "France 2005").

Revendication de jours fériés : l'identification par la seule culture religieuse

Ces jeunes, travaillés par des idéologies politico-religieuses, sont persuadés d'être mal traités, rejetés, et donc de devoir se protéger d'une culture occidentale qui les mettrait en danger. En face, chez les politiques et les enseignants, l'usure et la haine de soi produisent un état d'esprit qui tend à favoriser les reculs et les abandons sur le plan de la laïcité. Prenons l'exemple du calendrier des vacances et des jours fériés. À l'heure actuelle, il est d'usage d'y repérer les traces d'une inégalité, du poids de la culture dominante sur les cultures dominées. Or, toute société a son histoire et personne ne peut envisager d'y renoncer ou d'en élaguer certains épisodes – même quand ils sont négatifs – sous prétexte de diversité religieuse et culturelle. Les dates des diverses célébrations renvoient bien évidemment à un passé judéo-chrétien et à des événements fondateurs ou libérateurs à l'instar du 14 juillet 1789 ou de l'armistice du 8 mai 1945. En revendiquant des journées consacrées à un culte juif, musulman ou autre, c'est d'abord reconnaître que les populations concernées ne s'identifient que par une religion, que les laïcs juifs ou de culture musulmane n'ont pas leur mot à dire. Pourquoi ne pas donner à ces derniers un jour qui correspondrait à un événement historique respectivement marquant ? Mais introduire une journée fériée propre aux différentes religions reviendrait en fait à redonner au calendrier issu de la chrétienté un caractère sacré, d'inverser le processus de sécularisation. Faut-il encore rappeler que la loi sur les signes religieux à l'école ne vise pas telle ou telle religion en particulier, que les chrétiens et la culture occidentale ont été visés en premier, comme le rappelle Henri Pena-Ruiz : "*La laïcité conquise à bien des égards contre les traits d'une culture mar-*

quée par la religion chrétienne est en ce sens rupture avec la tradition occidentale à laquelle on la lie trop hâtivement.”⁽⁶⁾ Je me rappelle cet étudiant d’amphi de première année qui, ayant rendu copie blanche sur un sujet relatif à la démocratie chez Alexis de Tocqueville, justifiait sa défection par ses difficultés à porter de l’intérêt à une histoire qui n’était pas la sienne. Soucieux de s’intégrer économiquement, il ne voyait pas l’importance de s’approprier un passé autre que le sien – souvent ramené à la colonisation –, persuadé de devoir pour cela renoncer à son identité.

Identité de papier – identité culturelle

“Je suis Française, pas Occidentale !”, “Française, donc obligatoirement intégrée !” Fréquemment entendues, ces paroles montrent comment s’établit la distinction entre “identité de papier” et “identité culturelle”. Dans le cas présent, le terme intégration renvoie au fait d’être né, d’habiter et de travailler sur un territoire, et non dans l’appropriation de codes et de valeurs propres à la société française.

À ce sujet, la question du voile est révélatrice. Refusant d’associer cet attribut vestimentaire à une ségrégation liée à leur sexe, de reconnaître qu’il est au cœur du dispositif idéologique des mouvements islamistes, les étudiantes voilées argumentent par le refus d’adopter un modèle d’émancipation propre à la femme occidentale. L’affirmation de soi – “moderne, mais vertueuse” – se traduit par un repli sur soi – “autonome, mais protégée par une communauté culturelle et religieuse” –, comme le montrent les interviews engagées par une étudiante de maîtrise lors des deux dernières Rencontres des musulmans de France au Bourget. Les jeunes filles abordées reconnaissent que leur décision de porter le voile n’a jamais eu pour cause initiale la religion. Première aurait été la volonté de se dissocier des Occidentales, de s’insérer dans un groupe référentiel soudé – parfois contre les parents et leurs soucis d’intégration – avec pour valeurs communes la pudeur et la vertu, opposées à la souillure, la luxure, l’absence de retenue. Toutes se projettent dans une communauté mythifiée, idéalisée, dont les règles sacrées sont jugées garantes de l’unité et de l’égalité de ses membres : “la loi de Dieu, c’est pas la même chose que la loi des hommes quand même !”⁽⁷⁾ Et pour prouver qu’elles sont “modernes”, elles n’hésitent pas à opposer tradition et religion.

En quelque sorte, l’adhésion stricte aux règles du Coran serait le moyen de s’extraire du carcan sociétal traditionnel, d’avancer en société, d’accéder aux métiers valorisants et, ainsi, d’acquérir une autonomie financière sans rompre avec sa culture d’origine. Sans référent sacré, certains pans de la tradition sont déclarés incompatibles avec la modernité, ramenés au passé – d’où leur refus du certificat de virginité, du mariage forcé ou de la polygamie –, alors que la religion

7)- El Kamili Ilham, *Le voile islamique en France : questions autour de l’émancipation de la femme*, mémoire de maîtrise sous la direction de Yolène Dilas-Rocherieux, université de Nanterre, septembre 2005.

jugée intemporelle puisque fixée par les textes sacrés serait en phase avec tous les types de société, même la plus moderne. Nous voyons ainsi émerger une ligne de pensée de moins en moins marginale, désormais portée par des associations dont les porte-parole sont des femmes. Dans l'annonce du Congrès international du féminisme islamique, à Barcelone, du 27 au 29 octobre 2005⁽⁸⁾, les organisatrices se disaient opposées au “féminisme agressif” des Occidentales, lequel relèverait “d'une idéologie éloignée qui se confond souvent avec le colonialisme”. Leur politique est celle d'un “retour au Coran”, d'une redécouverte du “message égalitaire de l'islam” qui fournirait aux sœurs musulmanes “les éléments d'une libération” trop souvent masqués par “une lecture patriarcale dominante dans beaucoup de contextes à majorité musulmane”.

Le Coran serait le moyen d'intégrer la modernité sans perte d'âme, même si ces jeunes filles ont quelques difficultés à donner sens à leurs refus de la lapidation ou de l'esclavage, pourtant inscrits dans le Coran, alors que le voile leur semble incontournable. En offrant une mince ouverture sur les études et le travail, le féminisme islamique bloque toute possibilité pour la femme musulmane de s'approprier la responsabilité entière de son corps et de son sexe. Il maintient la croyance que toute relation entre hommes et femmes, quel que soit le lieu ou le contexte, est obligatoirement sexuée, et que dans cette rencontre le corps des femmes représente toujours l'élément perturbateur. Aussi, l'opération de transfert entre tradition et religion comme moyen d'émancipation doit être dénoncée comme un leurre. Elle masque une politique de reprise en main de jeunes gens et jeunes filles piégés par une vision du monde centrée sur les conflits culturels et religieux.

□ L'adhésion stricte aux règles du Coran serait le moyen d'avancer en société, sans rompre avec sa culture d'origine.

8)- Annonce pouvant être consultée sur le site www.oumma.com.

Exprimer clairement les valeurs de l'État de droit

Sans forcément le vouloir, les adeptes du féminisme islamique accréditent la thèse du choc des cultures de Samuel Huntington⁽⁹⁾, renforcée dans son dernier essai, *Qui sommes-nous ?*⁽¹⁰⁾. En dénonçant la double nationalité comme frein à l'intégration des populations immigrées, Huntington s'empare de la question des Hispano-Américains, en très grand nombre sur le sol des États-Unis. Non assujettis à l'obligation d'apprendre l'anglais, de reconnaître le *credo* américain comme creuset des valeurs communes, ces immigrés habiteraient en pays étranger avec leurs propres règles, leurs médias, leurs écoles, leur langue, leur religion. Une situation qui placerait les États-Unis en état de rupture, voire de sécession territoriale. Dans le cas français et européen, faut-il

9)- Samuel P. Huntington, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 1996.

10)- Samuel P. Huntington, *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures*, Odile Jacob, Paris, 2004.

11)- Il s'agit surtout de ne pas répéter l'erreur qu'un pays comme le Canada a bien failli commettre : en Ontario, il s'en est fallu de peu pour qu'en cette année 2005 soit acceptée l'existence de tribunaux islamistes et donc de la charia, avec notamment les terribles et prévisibles conséquences pour les femmes musulmanes. À noter d'ailleurs que nombre d'entre elles furent les premières à se mobiliser contre une si désastreuse perspective.

12)- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

accuser la double nationalité ou l'incapacité de ces sociétés à exprimer clairement les valeurs de l'État de droit et à en montrer la portée positive ? L'identité se forge sur toute une vie, sorte d'empilement et d'entrecroisement de reçus, de vécus, de rencontres, d'éducatons, de choix et d'engagements personnels. Que l'on soit Franco-Algérien, Franco-Marocain, Franco-Turc, Franco-Chinois ou autre, l'identité est obligatoirement le résultat d'un compromis entre des apports linguistiques, culturels et politiques propres à sa culture d'origine et ceux du pays de la nationalité ajoutée⁽¹¹⁾. Mais si l'intégration implique de la part des pays d'accueil la reconnaissance et la protection économique, politique et sociale des minorités sur la base d'une égalité de droit et de service, jamais ils ne doivent négocier les principes de la cohérence sociale et politique, à savoir la primauté de la langue nationale, des lois et des tribunaux civils, du code de la famille et de l'éducation, sur les règles et les interdits des différentes religions et/ou traditions.

Les replis actuels sur les cultures religieuses tiennent certainement à l'ignorance de certains, mais surtout au détournement de sens des principes de la démocratie et de la laïcité par des groupes organisés, comme le montrent ces militantes musulmanes de l'association belge Mmax⁽¹²⁾ qui ont porté plainte contre la ministre-présidente de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, en charge de l'Enseignement obligatoire. En août 2005, cette dernière prenait position pour l'interdiction de tout couvre-chef à l'école, forcée de répondre à la montée du voile chez des filles de plus en plus jeunes et à leur refus du sport, de la piscine et de certains cours. Dans une conférence de presse de septembre 2005, ces militantes montrent leur habileté à retourner à leur profit les principes de liberté développés par la ministre et, surtout, les règles démocratiques. L'interdiction du voile y est dénoncée comme un viol du droit de manifester ses convictions religieuses : *“Les élèves de confession musulmane désirant porter le foulard subissent une discrimination”* (référence faite à la loi contre toutes les formes de discrimination du 25 février 2003 et au décret de mai 2004 relatif à la mise en œuvre de l'égalité de traitement). De la même manière, les accusations d'uniformisation, de ghettoïsation et de communautarisme sont appliquées à ceux qui ne respecteraient pas la diversité culturelle. Au nom d'une *“école mosaïque, reflet de la réalité”*, l'association exige tout d'abord la neutralité des lieux d'enseignement public (l'école laïque étant considérée comme neutre, pas les individus) et le respect de la liberté de pensée et de culte ; ensuite, la réactivation de la lutte contre la xénophobie et le renforcement de la démocratie avec la création de conseils de participation *“non fantoches”*, qui représenteraient toutes les composantes culturelles et religieuses en présence à l'école ; enfin, la formation des enseignants sur la question de la diversité pour les amener à prodiguer des cours de philosophie, de religion comparée et d'anthropologie culturelle.

Ce type de discours trouve écoute et défenseurs chez une partie conséquente de nos étudiants(es) avec l'élément récurrent d'une neutralité de la laïcité, ce qui est loin d'être le cas. La laïcité exprime des valeurs et repose sur des textes et des lois dont l'État se porte garant. Les écrits sacrés, eux, s'ils peuvent dire des choses sur la vie en société, n'ont rien à dire aux instances qui la régulent. Le Coran et les autres textes religieux parlent aux individus, lesquels sont libres de pratiquer leur religion respective à partir du moment où ils n'empiètent pas sur les espaces ouverts aux divers croyants et non-croyants. La situation présente montre que le processus de sécularisation est loin d'être achevé, que l'intégration reste un problème politique, économique et social non résolu. Il est donc urgent de redonner pouvoir aux politiques, mission aux enseignants, responsabilité aux adultes et décision aux citoyens. Encore faut-il y croire ! ◀

hommes & migrations

Au sommaire du prochain numéro

Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve II. Culture(s), religion(s) et politique

N° 1259, Janvier-février 2006

- | | |
|--|--|
| Culture, cultures, et laïcité,
Henri Pena Ruiz | La loi de 1905 et son impact
sur la définition de la laïcité en Turquie,
Ibrahim O Kaboglu |
| Histoire d'une loi, Jean-Paul Scot | Femmes pour la laïcité,
Juliette Mincés |
| Faut-il changer la loi 1905, Guy Coq | 2004, année de la laïcité dans le XX ^e ,
Guy Benedetti |
| Le Conseil français du culte
musulman à l'épreuve du temps,
Antoine Sfeir | Les hussards de la laïcité,
Mustapha Harzoune |
| L'islam dans la laïcité,
Ghaleb Bencheikh | |
| La laïcité à l'épreuve de l'intégration,
Hocine Sadi | |
| La loi de 1905 et le patrimoine,
Arlette Auduc | Mais aussi des articles hors-dossier
et des chroniques : Initiatives, Musiques,
Cinéma et Livres... |